Messieurs

ayant corigé le plane de la double cie que jay eu l'honneur
de vous presenter je vous la presente aujourduit en bois
auec ces corections la soumettant à vostre jugement
et comme Monsieur brador que vous aves nomé comissaire
pour faire l'examen du plan ne l'aprouve n'y ne le
condanne remettant son jugement decisif à l'examen de
l'instrument fait et mis à l'epreuve je vous suplie instament
pour le bien publiq de le faire executer afin que s'il
remplit les indications que je me propose il ne soit pas mis
dans l'oubli par mon inpuissance à le faire executer moy
mesme.

j'avourai aussi messieurs que ce n'est point la pratique
des acouchements qui m'a conduit à l'invantion des quatre
instruments que jay l'honheur de vous montrer aujour-
dui car vous scavés que dans l'opital de la marine
et les opiteaux militaires de brest egalement que sur les
vaisseaux tant du roy que de la compagnie des indes ou
jay été depuis 1745 jusqu'àpresent ne peuvent me fournir
aucune pratique sur cette matierre mais seulement par la
theorie que jay puisée dans les auteurs et l'inspection des
differents instruments qui y sont dessinés et particulaire-
ment dans les ouvages du celebre Mr. Levret auquel
je doit l'invantion de mes deux tire testes par l'inspection
du sien quant au crochet à guenne et l'aide acoucheur
n'en ayant veu aucun de cette espesse je pense estre en
droit de me les rendre propre quant aux inconvenients
que je me suis figuré pouvoir arivev par les differents
instruments que jay examiné et l'avantage des miens
sur ceux la je vous en lesse les juges ne pretendant

ARC 33 d.5 n° 9
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

n'y louer les miens n'y condanner les autres ce n'a été que pour
moy que jay fait ces invantions. ne pouvant avoir les autres
par leurs prix trop concciderable. et contant m'établir dans
un endroit ou je seray appellé pour remedier aux accidents
qui arivent par le peu de conaissance des sages femmes de cet
endroit qui n'agissent pour la plus part que machinalement
ainsi messieurs quant j'én auray veu les avantages ou
desavantages quels qu'ils soyent j'auray l'honneur de vous
en faire part. mais en attendant comme ils me paressent
plus à portee de touts les chirurgiens qui se melent
d'acoucher par le peu d'argent qu'ils coutent je me suis
determiné à vous en presenter les plans et vous faire
voir les instruments pour les soumettre à vostre
jugement et vous prier de les rendre publics si vous
le jugés à propos. quant à l'utilité du tire teste
courbe je ne la voy que lorsque la teste de l'enfant
est tombe dans le petit bassin et est niché dans la
courbure de l'os sacrum car pour aler chercher la
teste de l'enfant au detroit superieur quoy que l'orifice
du col de la matrice se porte tantost en arriere, tantost
en avant, ou sur les cotes je ne vois point de necessité
de courbure veu qu'il n'est pas prudent n'y mesme possible
à ce que je pence d'introduire un instrument dans la
matrice sans le conduire avec la main ou les doits;
c'est pourquoy je regarde le crochet à guenne comme
inutille car si je puis introduire ma main dans la
matrice je pence que j'én puis tirer le corps de l'enfant
qui y est resté par le decolement de la teste, je l'ai
seulement fait pour obviez aux crochets murtriers
dont se servent presque tous les chirurgiens s'j j'én excepte celuy
de monsieur Levret qui est dans les mains de tres peu de
personnes en comparant ceux qui peuvent l'avoir, au grand
nombre qui se meslent d'acoucher je ne vous feray pas voir
le tire teste courbe car je ne l'ai pas encor fait executer.

quant à laide acoucheur je pense quil sera dune grande
utilité veu que le plus souvent dans toutes les provinces un
chirurgien se trouve hors de portée davoir aucun de ses
confreires pour laider et quil se trouve esctenué tres
souvent avant destre parvenue à dilater le col de la
matrice, ce qui met la femme et lenfent en denger, au
lieu que cet instrument fera le mesme office que ses
doits et ne le gennera nulement pour introduire sa main
dans la matrice pour y faire ce quil jugera necessaire et
à propos. je ne vous diraj point de quelle maniere il faut
vous servir de mes instruments car vous etes plus en etat den
juger que moy nayant comme jay eu lhoneur de vous dire
aucune pratique en ce genre mais je tacherai de repondre
aux objections que vous pourés me faire à ce sujeet. je souhaite
messieurs que mes invantions puissent estre de quelque
utilite pour la perfection de la chirurgie et vous prie
destre persuadé que durant le reste de mes jours je
mesforceray à vous donner des marques de mon zelle pour
le bien publie et du respect profond avec lequel je receveray
toutes vos decisions et suis tres respectueusement

Messieurs

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur jean
Louis joseph chenay
chirurgien major de la
compagnie des indes.

les tires testes drois et courbes sont faits de deux lames
dacier trampé unis par leurs extremités par deux
charnieres, et un vis par le moyen duquel on les
ecarte lune de lautre. chaque lame est platte à la longeur
de six pouces et cette partie est recouverte de bois ensuitte

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

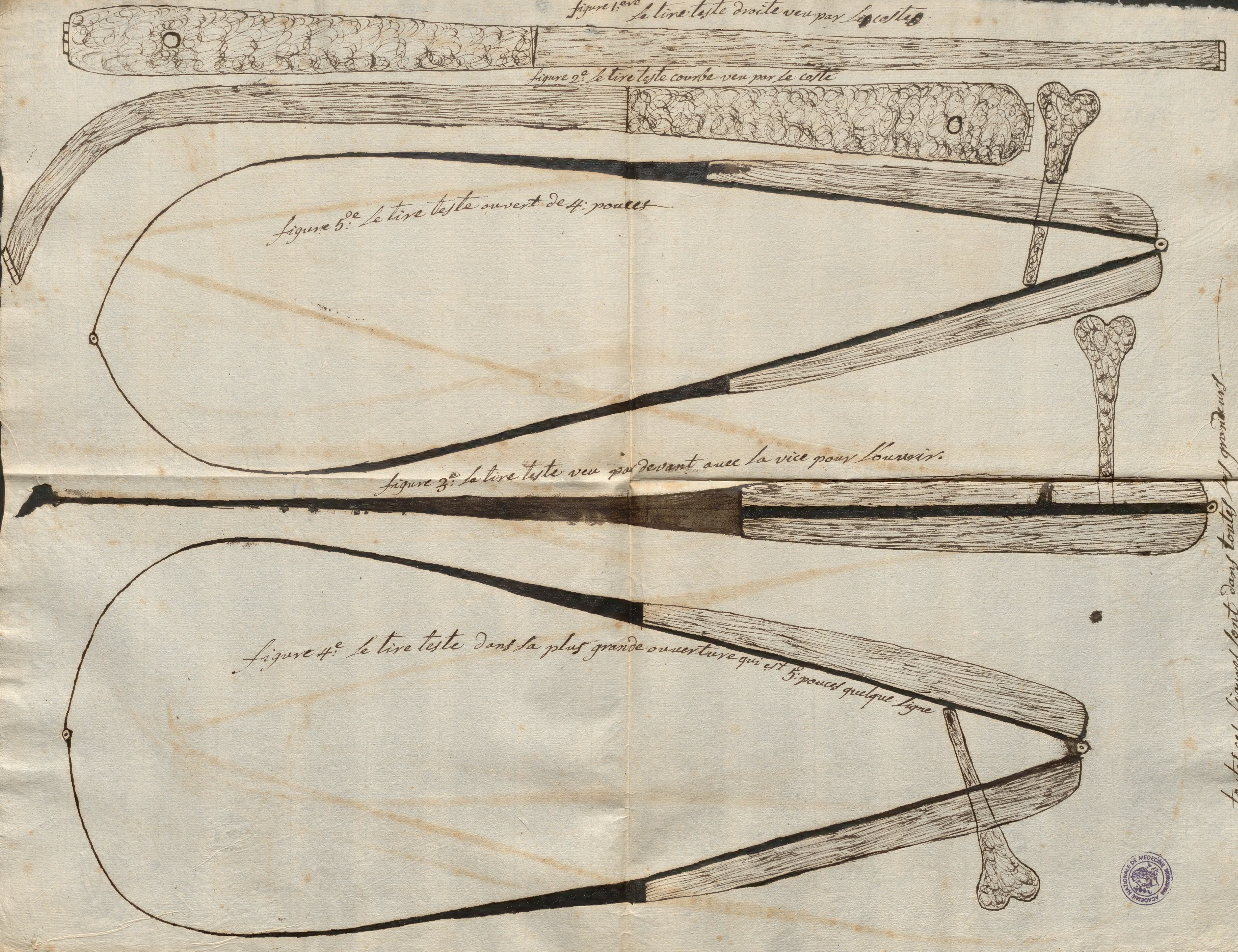

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

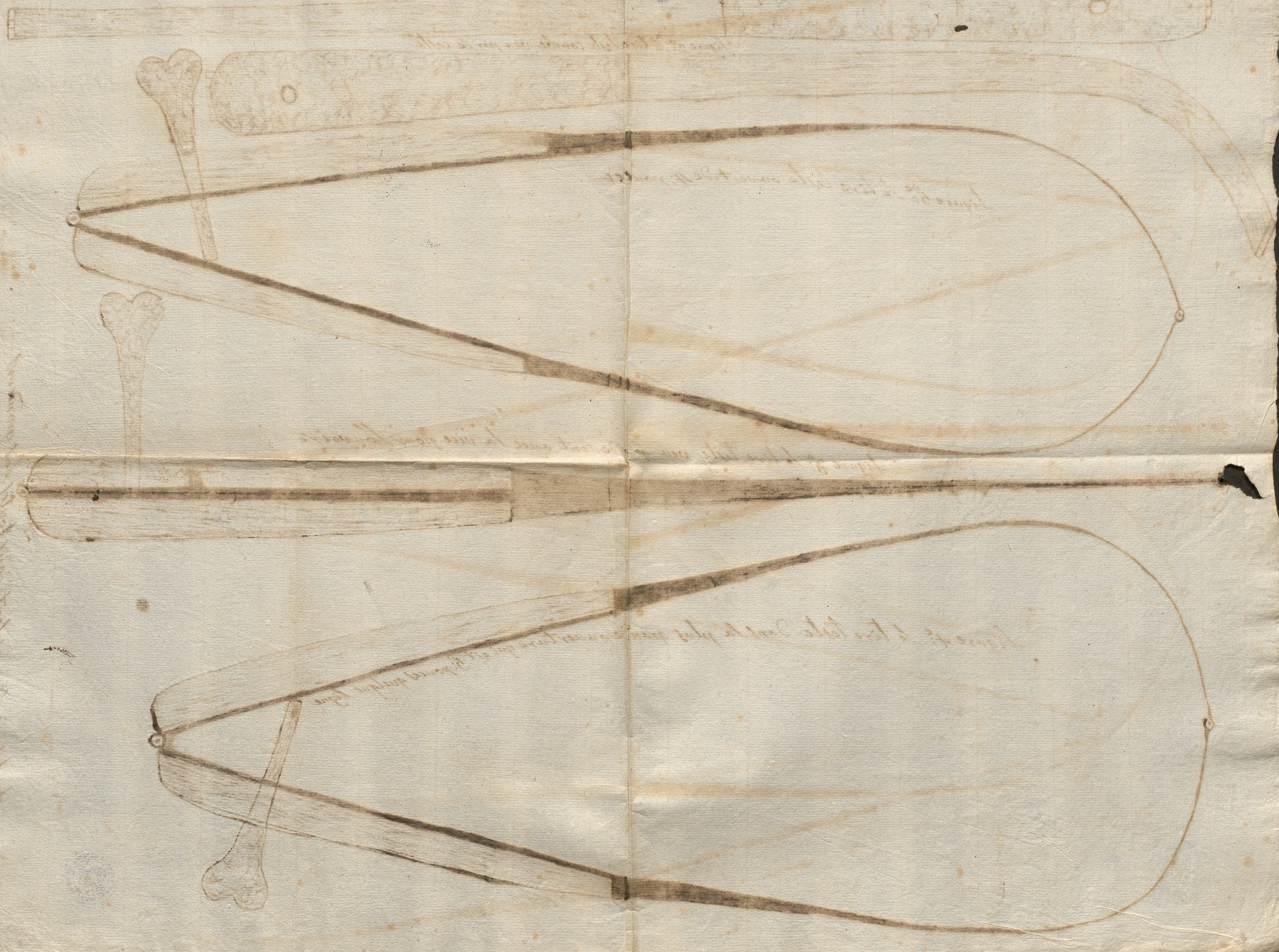

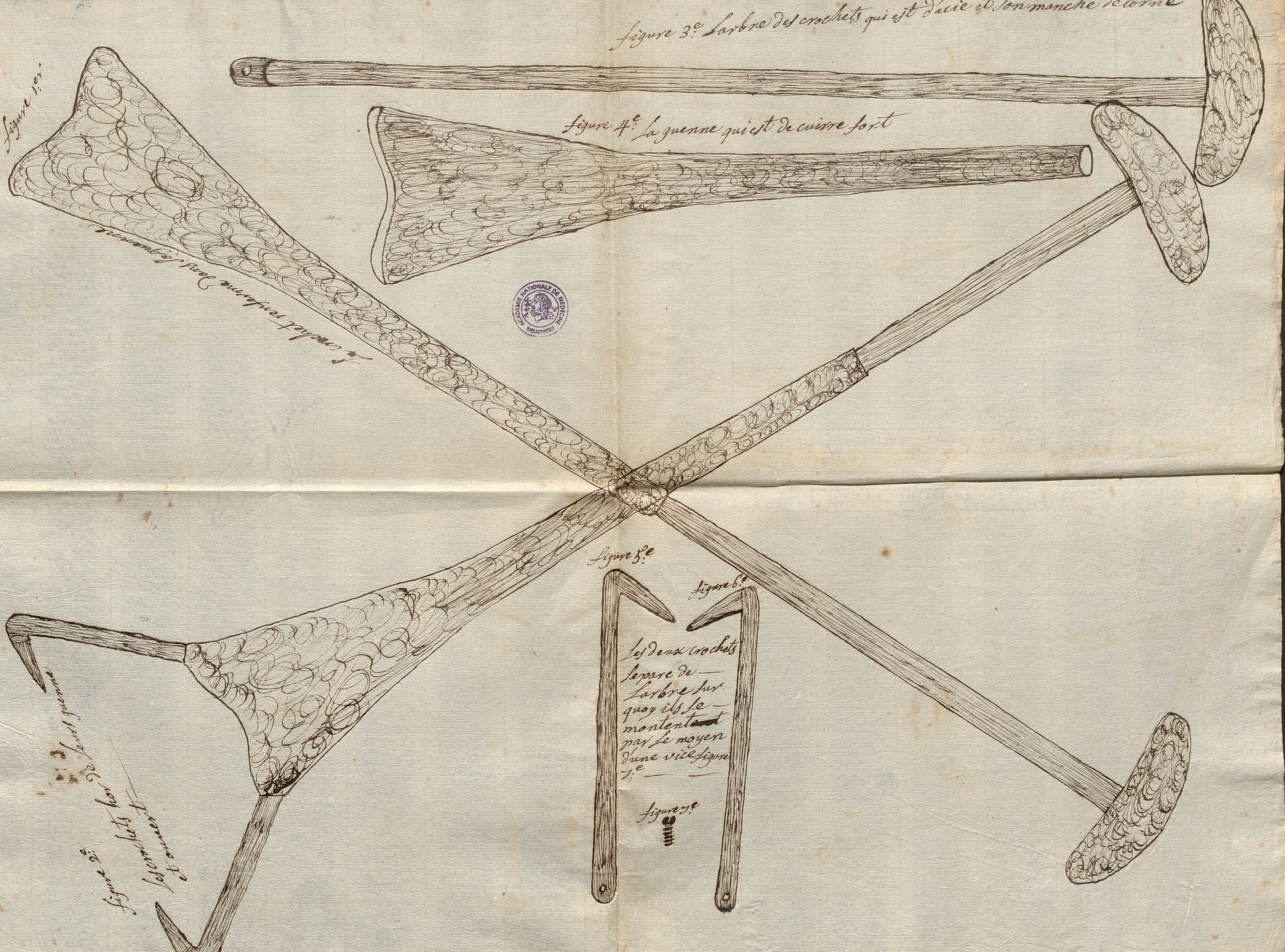

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

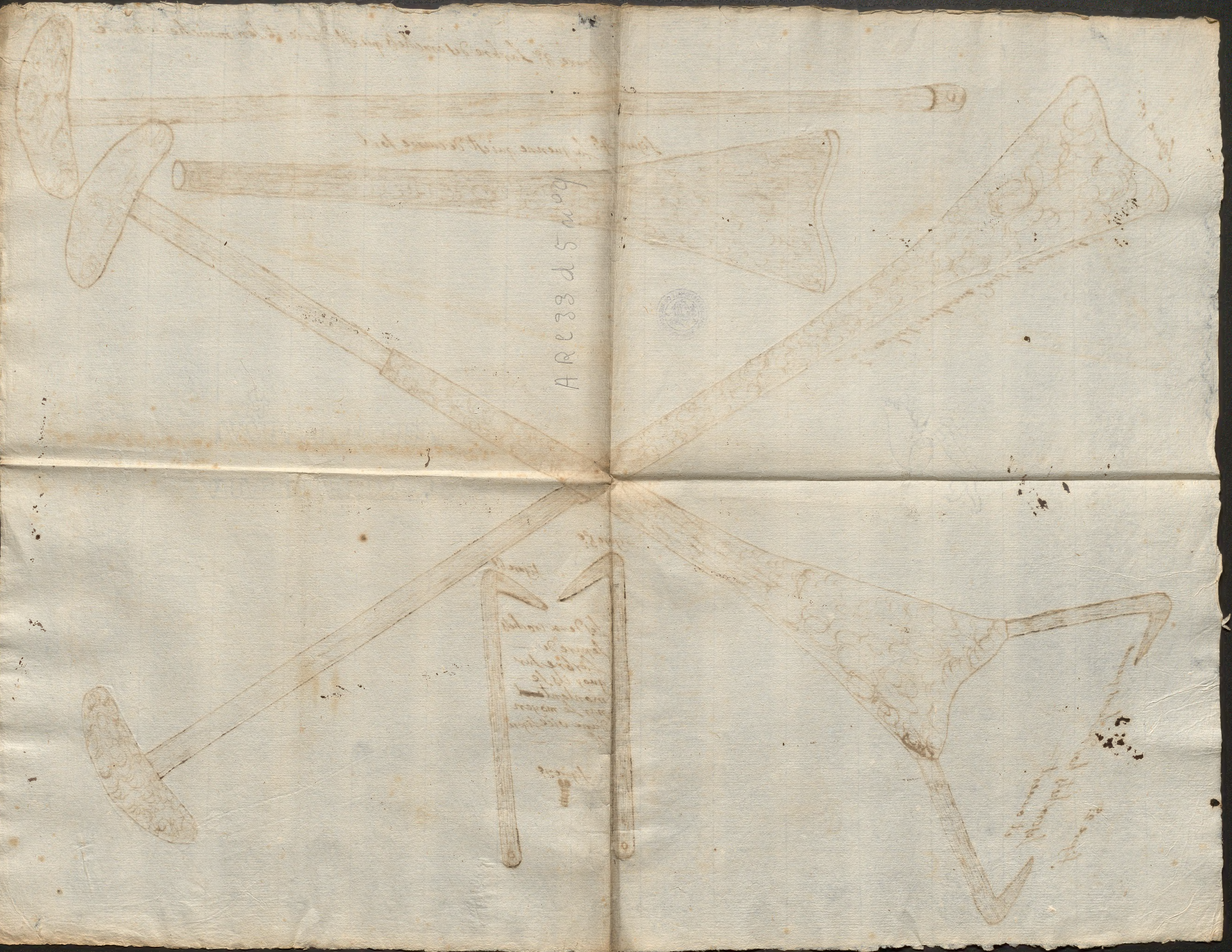

ARC33d5 n°09